



## Relevé des décisions du Conseil Syndical du SYMAR-Val d'Ariège 2023-2 du 03 avril 2023

---

Présents : Messieurs AUDINOS Michel, BELARD Denis, MARCEROU Yves, CAZAJUS Joel, DUPRAT Monique, GIRAULT Béatrix, REMY Jean Louis, TATIBOUET Pascal, FUGAIRON Jean-Louis, MARFAING Alain, ROQUES René, ALESINA Régis, BENABENT Henri, DELRIEU Yves, DUPRE GODEFREY Monique, HILAIRE Olivier, LE LOSTEC Martine, PEREIRA Jean Emmanuel, DEFFARGES Bernard, FLORES Germain, MAZAS Christian, GARCIA Serge

Excusés : Messieurs BESNARD Daniel, FABRY Philippe, GARNIER Alain, GONZALES Monique, PECHIN André, SERRES Jean Claude, GRANGE Régis, BLANCO Didier, DUPUY André, GERAUD Daniel, MARFAING Jean Jacques, JOUSSEAUME Yannick, POUCHELON Cécile, VIDOTTO Mathieu, BERMAND Alexandre, CROUZIL Jérôme, HOYER Paul

Absents : Messieurs MIRAGLIAS Denis, MIRANI Marc, PACHER René, SABATIER Michel.

Mr AUDINOS ouvre la séance à 18h10 et remercie les membres du comité syndical présents.

Monsieur le Président demande aux membres présents d'approuver un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : « Demande de subventions projets bétail et eau programme 2023 auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Occitanie ».

Il passe la parole à Madame BERTHELOT Marie qui présente à cet effet le projet de délibération n° SYM\_2023\_19.

Monsieur le Président demande la validation du plan de financement tel que présenté dans le projet de délibération.

⇒ Délibération actée à l'unanimité.

### **1. Adoption des procès-verbaux des séances du 07.12.2022 et du 20.03.2023**

Le Président demande aux membres si les comptes rendus des précédentes réunions appellent à des remarques.

Aucune observation n'est notée – Adoptés à l'unanimité des présents.

### **2. Approbation du compte de gestion dressé par les receveurs syndicaux**

Monsieur Le Président présente le compte de gestion qui n'a relevé aucune anomalie, ni observation.

Monsieur BENABENT prend la parole et précise que suite au transfert de trésorerie nous avons eu deux receveurs syndicaux.

Monsieur le Président propose d'approuver le compte de gestion tel que présenté.

⇒ Délibération SYM\_2023\_07 actée à l'unanimité.

### 3. Approbation du compte administratif 2022

Le Président quitte la salle.

Monsieur BENABENT présente le compte administratif 2022, en indiquant que ce dernier dégage des excédents qui seront repris dans le projet de délibération n° SYM\_2023\_09.

Monsieur BENABENT demande aux membres présents d'approuver le compte administratif 2022.

⇒ Délibération SYM\_2023\_08 actée à l'unanimité.

### 4. Affectation du compte de résultats

Monsieur le président informe les délégués que cette affectation sert pour le Budget Primitif 2023.

Ne suscitant aucune remarque :

⇒ Délibération SYM\_2023\_09 votée à l'unanimité.

### 5. Budget Primitif 2023

Le Président fait un bref rappel du DOB qui a été présenté lors de la séance du 20.03.2023.

Ainsi, il expose les différents chapitres formant le budget primitif 2023 du SYMAR VAL D'ARIEGE comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 177 121,70 €	1 177 121,70 €
Investissement	1 924 608,72 €	1 924 608,72 €
Total	3 101 730.42€	3 101 730.42 €

Le Président présente également les différentes participations des communes adhérentes qui sont les suivantes pour l'année 2023 :

Adhérent EPCI	Clé de répartition 2022 - 40% pot financier /40% pop totale INSEE sur BV/ 20% surf BV	BF 2023	BI 2023	Total 2023	Augmentation 2022-2023
CCHA	17.71%	76 725 €	40 429 €	117 154 €	3 585 €
CCPT	8.32%	36 044 €	18 993 €	55 038 €	1 684 €
CAPFV	25.35%	109 823 €	57 871 €	167 694 €	5 132 €
CCPAP	23.98%	103 888 €	54 743 €	158 631 €	4 855 €
CCBA	19.77%	85 649 €	45 132 €	130 781 €	4 002 €
CCPO	0.42%	1 820 €	959 €	2 778 €	85 €
CCTL	4.45%	19 279 €	10 159 €	29 437 €	901 €
<b>L'ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>433 227.00 €</b>	<b>228 286.20 €</b>	<b>661 513.20 €</b>	20 245 €
Rappel total 2022		433 225.81 €	208 042.82 €	641 268.63 €	
Rappel total 2021		410 000 €	253 255 €	663 255 €	
<b>Evolution des cotisations de 2021 à 2022</b>		5.66%	-17.85%	-3.31%	
<b>Evolution des cotisations de 2022 à 2023</b>		<b>0%</b>	<b>9.73%</b>	<b>3.16%</b>	

**Intervention de Monsieur DEFFARGE** : « L'augmentation de la masse salariale est due à quoi ? »

**Réponse de Monsieur AUDINOS** : « Il y a eu l'arrivée fin 2022 de deux animateurs PEP, ils n'ont pas été rémunérés sur l'année complète. Il faut donc prévoir leur rémunération sur 2023.

De plus, nous avons prévu le recrutement sur le deuxième semestre 2023 d'un ingénieur hydromorphologique et la prévision d'une augmentation des salaires en lien avec l'inflation.

Il est à préciser que les postes sont subventionnés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne ».

N'ayant pas d'autre remarque,

⇒ Délibération SYM\_2023\_10 votée à l'unanimité.

## 6. Montant et durée des amortissements

⇒ Délibération SYM\_2023\_11 votée à l'unanimité pour valider la durée et le montant des amortissements du SYMAR VAL D'ARIEGE

## 7. Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Occitanie, Conseil Départemental de la Haute Garonne et Conseil Départemental de l'Ariège – programme GEMA et animation 2023

Le Président laisse Monsieur BENABENT présenter ces demandes de subvention.

Monsieur BENABENT indique que le montant pour le programme GEMA 2023 est plus important pour le Conseil Départemental de l'Ariège.

**Intervention de Monsieur TATIBOUET** : « Est-ce que ce sont des travaux qui se présentent chaque année ? »

**Réponse de Madame BERTHELOT, directrice du SYMAR** : « Effectivement, ce sont des travaux qui se présentent chaque année, mais aussi avec des nouveaux comme par exemple sur le bassin Auterivain avec l'entretien de « la Lichonne ».

**Intervention de Madame DUPRE Monique** : « Quel est le pourcentage de ces subventions ? »

**Réponse de Monsieur AUDINOS** : « En fonction de la nature des travaux le % d'intervention de nos partenaires financiers n'est pas le même. Au total cela représente 80%. »

**Intervention de Monsieur DEFFARGE** : « Sur notre commune nous avons le ruisseau de l'Artax qui pose problème quand il y a des crues, il y a des inondations. La majorité des berges sont privées et les propriétaires ne veulent pas entendre que l'entretien leur incombe. Que pouvons-nous donc faire face à cette problématique ? »

Afin de ne pas perturber le déroulé de la séance, Monsieur BENABENT propose à Monsieur DEFFARGE que Madame ZOCCARATO, agent du SYMAR VAL D'ARIEGE en charge du pôle « Prévention Inondation » prenne directement contact avec lui.

Pas d'autre question, délibérations SYM\_2023\_12 et SYM\_2023\_13 votées à l'unanimité.

## **8. Demandes de subvention PEP 2023 pour l'ensemble du PEP**

Monsieur BENABENT présente à l'ensemble des membres du conseil syndical présents cette demande de subvention, n° SYM\_2023\_14, celle-ci n'appelant pas d'observation, elle est votée à l'unanimité.

## **9. Demande de subvention « animation PEP » auprès du Fonds Vert**

Madame BERTHELOT indique qu'il n'y a que l'animation qui est éligible à la demande de subvention auprès du Fonds Vert.

⇒ Délibération SYM\_2023\_15 votée à l'unanimité.

## **10. Missions GEMA volet hydromorphologique : proposition d'un contrat à durée déterminée ingénieur**

Monsieur le Président présente le projet de délibération et laisse la parole à Madame BERTHELOT qui précise que le SYMAR VAL D'ARIEGE a pour objectif de restaurer la morphologie des cours d'eau et que pour ce faire il y a la nécessité de recruter un ingénieur sur ce volet hydromorphologique.

**Question de Monsieur TATIBOUET** : « Qu'est-ce qu'une crue morphogène ? »

**Réponse de Madame BERTHELOT** : « C'est quand la rivière déplace les galets de l'amont vers l'aval. Il est nécessaire pour la rivière de remanier les matériaux. »

Le Président précise que dans le cadre de l'amélioration de l'eau, le recrutement de cet ingénieur est important pour mener à bien ces actions.

Il indique que ce poste est financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**Monsieur DEFFARGE** : « Est-ce que c'est un emploi à temps complet ? »

**Monsieur BENABENT** : « Oui, tout à fait sur 3 ans, et à l'issue voir si cela est pérenne ou pas. »

Le Président indique que le coût annuel avec les charges représente un peu plus de 40 000 euros.

⇒ Délibération SYM\_2023\_16 votée à l'unanimité.

### **11. Création d'un poste à temps non complet – service administratif**

Monsieur le Président présente le projet de délibération n° SYM\_2023\_17, celui – ci n'appelant pas d'observation :

⇒ Délibération SYM\_2023\_17 votée à l'unanimité.

### **12. Convention avec le Centre de Gestion pour la prestation Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Monsieur le Président passe la parole à Madame RODRIGUEZ Karell qui explique qu'afin d'être en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », il convient de conventionner avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège (dit le « CDG 09 »).

Le CDG 09 aura pour mission de réaliser un audit et de soumettre des préconisations sur la protection des données.

Cela représente un coût de 500 euros par an et la prestation se réalise sur 3 ans, soit 1500 euros en totalité.

⇒ Délibération SYM\_2023\_18 votée à l'unanimité.

### **13. Informations diverses**

Il est évoqué un prochain comité syndical fin mai à la maison de Foix, suivi d'un apéritif avec pour ordre du jour :

- Le bilan d'activité de l'année 2022
- La présentation des orientations principales du futur programme pluriannuel de gestion.

Monsieur le Président lève la séance à 20h30.